

Cartes de bruit stratégiques des infrastructures de transport terrestre

Directive européenne n° 2002/49 du 25 juin 2002 relative à l'évaluation du bruit dans l'environnement,
Code de l'Environnement, articles L.572-1 à 11 et R.572-1 à 11

VU
pour être annexé à notre
arrêté en date de ce jour
Vannes, le
29 MARS 2023 Pour le préfet, par délégation,
Le secrétaire général,

Réseau routier Morbihannais supportant un trafic annuel supérieur à 3 millions de véhicules

Stéphane JARLÉGAND

